



# Une approche transversale et innovante du contentieux

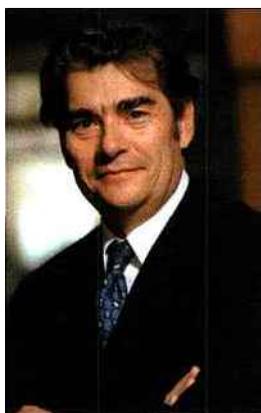
## Comment définiriez-vous la signature de votre cabinet ?

Les deux valeurs fondatrices de notre cabinet sont indépendance et innovation. La quête d'indépendance a été un des principaux moteurs qui ont motivé notre aventure entrepreneuriale il y a six ans autour d'associés partageant les mêmes préoccupations éthiques et soucieux d'une pratique du droit irréprochable et exempte de tout risque de conflit d'intérêt. Nous nous sommes aussi réunis autour de l'esprit d'innovation qui anime toute l'équipe du cabinet. D'abord sur le plan juridique, en étant toujours à la pointe des évolutions qui touchent notre secteur, en participant activement à nourrir la réflexion de nos pratiques de terrain, en entretenant des échanges constants avec les représentants des différents acteurs du changement du droit. A cet égard, nous entretenons un lien particulier avec l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, qui s'illustre depuis 80 ans dans la promotion de cette vision du droit. Plus globalement, nous nous mobilisons depuis toujours pour faire évoluer la loi et l'adapter aux nouvelles pratiques de Place. Mais nous sommes aussi de fervents adeptes de l'innovation technologique pour moderniser l'exercice de notre métier au quotidien et l'adapter aux contraintes de son environnement.

## Comment sont structurées vos équipes et comment accompagnez-vous vos clients ?

Nous sommes avant tout des avocats de l'entreprise, aussi à l'aise pour plaider que pour écrire des contrats. Nous privilégions une approche transversale pour répondre aux besoins de nos clients et leur faisons bénéficier des complémentarités de notre équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes reconnus sur toute la palette des domaines du droit des affaires aussi bien en droit pénal qu'en contentieux, droit

## Trois questions à... Guillaume Forbin, associé, Altana



**GUILLAUME FORBIN** est associé fondateur du cabinet Altana depuis 2009. Il est reconnu pour sa pratique de contentieux des affaires. Il accompagne sur le plan juridique et judiciaire une clientèle d'industriels et d'établissements bancaires et financiers notamment dans les aspects contractuels, économiques, environnementaux, pénaux et de contentieux de leur responsabilité.

social, droit public ou M&A. Nous avons opté pour une organisation en pôles de compétences plutôt qu'en départements pour fluidifier la communication et la collaboration entre avocats en fonction des besoins des dossiers. Nos clients savent apprécier cette alliance entre une culture de l'excellence technique et une véritable écoute et compréhension de leur métier. Cette connaissance du métier de nos clients, de leur stratégie industrielle et des spécificités de leur secteur nous permet d'anticiper leurs besoins en conseil et en pré-contentieux. Nous les fidélisons aussi grâce à une forte implication de nos associés en direct dans chaque dossier et nous veillons à garantir une stabilité des interlocuteurs pour assurer une continuité dans la relation avec chaque client.

## Quelles sont les évolutions notables que vous avez observées dans votre secteur et comment vous y adaptez-vous ?

Nous assistons depuis quelques années à une métamorphose du contentieux, avec une disparition des petits dossiers et une complexification des dossiers importants. Le sujet de la preuve devient fondamental

avec un nombre de pièces exponentiel et une surcharge des instances juridiques qui n'arrivent plus à absorber le flux des dossiers. Cette difficulté des moyens de la justice rend inéluctable le recours à des voies alternatives de résolution des litiges. Nous accompagnons nos clients dans la mise en place d'une stratégie de médiation préalable à chaque fois que la situation s'y prête pour trouver des accords amiables et ne pas laisser les litiges s'enliser dans les arcanes de la justice. La mutation de la profession se fait aussi vers un contentieux multi-juridictionnel qui a moins recours aux tribunaux et fait plus appel aux autorités indépendantes qui réglementent et sanctionnent à la fois. Or, cette évolution de la pratique nécessite l'anticipation de nouveaux risques liés à l'usage croisé de diverses procédures. Notre approche transversale permet d'appréhender ces nouveaux risques et de réfléchir à des pistes de solutions innovantes pour nos clients.